

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 21 ET 22 FÉVRIER 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**FINANCEMENT AU TITRE DU FEDER 2014-2020
DE LA PLATEFORME DES DONNEES PUBLIQUES
OUVERTES DATA.CORSICA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par délibération n° 13/017 AC du 7 février 2013, la Collectivité de Corse initiait sa démarche régionale en faveur de l'ouverture des données publiques intitulée OPENDATA CORSICA.

L'objectif d'OPENDATA CORSICA est de rendre disponible auprès du plus grand nombre les données publiques produites par les services, directions, agences et offices de la Collectivité de Corse et d'autres institutions publiques insulaires et de stimuler la réutilisation de ces données par des développeurs, des chercheurs, des cabinets d'études afin d'initier un véritable processus d'innovation ouverte sur l'île.

Cette démarche s'est concrétisée en 2014 par le lancement du portail opendata.corsica auquel est interfacée la plateforme des données publiques ouvertes de la Collectivité de Corse data.corsica (délibération n° 1406643 CE du 3 avril 2014).

A l'heure actuelle la plateforme data.corsica propose plus de 400 jeux de données accessibles en téléchargement ou via des interfaces de programmation à destination des développeurs, produits par une dizaine de producteurs et couvrant plus de 15 thématiques illustrées. Ce bilan place la Collectivité de Corse parmi les collectivités les plus dynamiques en terme d'ouverture des données publiques.

Le présent rapport a pour objectif d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à déposer une demande de cofinancement au titre de la priorité d'investissement 2c de l'Axe 2 des POE FEDER 2014-2020 intitulée « *Renforcer les services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative* ».

Financement de la plateforme opendata corsica.

L'édition et l'hébergement de cette plateforme dans le cloud sont assurés par la société Opendatasoft depuis le 1^{er} janvier 2016 et prendront fin le 31 décembre 2018. Cette prestation de services avait fait l'objet d'une commande auprès de l'UGAP en 2015 pour un montant hors taxe de 85 000€ (délibération n° DEL1505235 CE du 15 octobre 2015).

Afin de poursuivre sa démarche et maintenir le service en cours, la Collectivité de Corse a décidé de lancer une consultation publique afin de procéder au renouvellement de l'édition, l'hébergement dans le cloud et la maintenance de la plateforme data.corsica pour une durée supplémentaire de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 et d'être accompagnée pour le traitement spécifique de données. Le montant de ce marché est estimé à 105 000 € HT (arrêté n° 18/194CE du 19 avril

2018).

Financement envisagé au titre du FEDER 2014-2020.

Le montant de l'opération proposé au titre du FEDER 2014-2020 s'élève à 155 000 € HT. Il concerne :

- L'édition et l'hébergement de la plateforme data.corsica pour la période 2016-2018 pour un montant de 85 000 € HT ;
- Le renouvellement de l'édition, l'hébergement, la maintenance de la plateforme data.corsica et le traitement de données spécifiques pour la période 2019-2020, pour un montant de 70 000 € HT (au prorata de deux années sur les 105 000 € HT).

La demande d'aide sera réalisée sur la base d'un taux de financement FEDER à hauteur de 50 %.

Coût total de l'opération HT Période 2016 - 2020	Financement FEDER 50%	Autofinancement CDC 50 %
155 000 €	77 500 €	77 500 €

CONCLUSION

Il vous est proposé :

- D'approuver le présent rapport.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à déposer une demande de subvention d'un montant de 77 500 € au titre du programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020 - Axe 2 priorité d'investissement 2C.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.